



LYON 8 BADMINTON CLUB

Dossier de Partenariat & Sponsoring

Saison 2026 / 2027



Mot du Président

Chère partenaire, cher partenaire,

C'est avec une grande fierté et beaucoup d'enthousiasme que je vous présente le Lyon 8 Badminton Club, une association sportive que nous avons créée avec une conviction profonde : le sport doit être accessible à tous, sans distinction d'âge, de niveau ou d'origine.

Dans le 8e arrondissement de Lyon, nous avons voulu bâtir bien plus qu'un simple club de badminton. Nous construisons un espace de vie, de rencontre et de partage, où familles, adultes et seniors se retrouvent autour d'une passion commune et d'une raquette.

Notre ambition est simple : offrir à chacun un cadre convivial et bienveillant pour pratiquer, progresser, et surtout prendre du plaisir. Nous croyons fermement aux vertus du sport pour créer du lien social, renforcer la confiance en soi et promouvoir des valeurs humaines essentielles : la mixité, le respect et l'esprit d'équipe.

Pour mener à bien ce projet, nous avons besoin de partenaires qui partagent ces valeurs et souhaitent s'associer à une aventure humaine et sportive au cœur de Lyon. Votre soutien, qu'il soit financier ou en nature, est précieux et nous permettra de développer nos activités, d'accueillir toujours plus de licenciés et de faire rayonner le badminton dans notre arrondissement.

Au nom de toute l'équipe dirigeante et de nos adhérents, je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à notre club, et j'espère avoir la chance de vous compter parmi nos partenaires pour cette belle aventure.

Patrick Romero

Président du Lyon 8 Badminton Club

1. Présentation du club

Le Lyon 8 Badminton Club est une association sportive nouvellement créée, implantée dans le 8e arrondissement de Lyon. Notre projet est simple et ambitieux : offrir à tous les Lyonnais un espace convivial pour pratiquer le badminton, quel que soit leur niveau ou leur âge.

Porté par une équipe bénévole motivée et passionnée par le sport, le club se veut avant tout un lieu de rencontre, de partage et de progression. Nous accueillons aussi bien les débutants curieux de découvrir la raquette que les joueurs réguliers souhaitant s'améliorer dans une ambiance chaleureuse.

Nos valeurs : *Convivialité · Progression · Esprit d'équipe · Bonne humeur · Respect*

2. Projet associatif

Notre projet associatif repose sur trois piliers fondamentaux :

- La mixité : nous veillons à accueillir des publics variés et à garantir une égalité femmes-hommes dans nos pratiques, nos créneaux et notre gouvernance.
- L'inclusion et l'accessibilité : aucun profil n'est écarté. Débutants, familles, seniors, jeunes ; chacun trouve sa place dans un environnement bienveillant et adapté.
- L'esprit de club : au-delà du sport, nous cultivons une ambiance familiale, chaleureuse et respectueuse, où chaque adhérent se sent chez soi.

3. Notre public

Le club s'adresse à un public large et diversifié :

- Familles souhaitant pratiquer une activité sportive ensemble
- Adultes débutants ou confirmés, en quête de sport et de lien social
- Séniors souhaitant rester actifs dans un cadre adapté

4. L'équipe

Le club est administré par un bureau associatif engagé :

Président Patrick Romero	Trésorière Marie Bernard	Secrétaire Florence Romero
Vice-Président Gabriel Romero	Trésorière Adjointe Chloé Peretti	Secrétaire Adjointe Sophie Romero

L'équipe animation et coach

Animation Laurent Perilhon	Animation Séverine Mercy	Animation Guillaume Supiot
Animation Floriane Jolivet	Animation Mohamed Achatoui	Coach Serge Peyrot

Tous bénévoles, les membres s'investissent pleinement pour assurer le bon fonctionnement du club, l'organisation des activités et le développement des partenariats.

5. Gymnase et créneaux

Le club dispose d'un accès régulier au Gymnase La Bulle, situé 30 rue du Professeur Morat, dans le 8^e arrondissement de Lyon.

Nos créneaux d'entraînement et de jeu couvrent :

- Les week-ends (samedi et dimanche, journée entière)
- Les vacances scolaires

Cette disponibilité élargie nous permet d'accueillir un volume d'adhérents conséquent et d'organiser des événements (tournois, journées découverte, stages) sans contrainte de créneaux serrés en semaine.

6. Plan de communication

Le Lyon 8 Badminton Club s'appuie sur plusieurs canaux de communication complémentaires pour toucher ses publics cibles et valoriser ses partenaires :

Canal	Actions prévues	Fréquence
Site internet	Vitrine officielle du club. Présentation des activités, des créneaux, des inscriptions et des partenaires. Logo des sponsors affiché en page d'accueil et sur une page dédiée.	En continu
Instagram	Publications régulières : photos d'entraînements, actualités du club, mises en avant des partenaires. Ambiance conviviale et familiale pour fédérer la communauté.	2 à 3 posts / semaine
Affiches & flyers	Distribution dans le quartier, en salle de sport et dans les commerces locaux. Présence du logo des sponsors selon la formule choisie.	Début de saison + événements
Événements club	Tournois internes, journées portes ouvertes, soirées conviviales. Occasions de mettre en avant les partenaires auprès des adhérents et de leurs proches.	Ponctuellement

7. Emplacements sponsors sur le maillot

Le maillot officiel du Lyon 8 Badminton Club est porté lors de tous les événements du club. Il constitue un support de visibilité privilégié pour nos partenaires.

Face avant



Dos



8. Nos offres de partenariat

Nous proposons quatre formules de partenariat adaptables selon vos objectifs et votre budget. Chaque formule est modulable et nous sommes ouverts à des propositions en nature.

Partenaire Bronze - à partir de 200 €

- Logo sur le site internet (page partenaires)
- Mention sur les réseaux sociaux (1 post de présentation en début de saison)
- Logo sur les documents officiels du club

Partenaire Argent - à partir de 500 €

- Tout ce qui est inclus dans Bronze
- Publications régulières sur les réseaux sociaux (3 posts minimum)
- Logo sur les affiches et flyers du club

Partenaire Or - à partir de 1 000 €

- Tout ce qui est inclus dans Argent
- Logo sur le maillot officiel
- Événement dédié à votre marque lors d'une rencontre ou tournoi
- Communication prioritaire sur tous les supports
- Remise de diplôme ou trophée à votre effigie lors d'un événement

Partenaire Platine - à partir de 2 000 €

- Tout ce qui est inclus dans Or
- Logo sur le maillot officiel (emplacement premium — poitrine avant)
- Naming d'un événement ou tournoi annuel du club à votre nom
- Présence de votre représentant lors de nos événements officiels
- Rapport d'impact annuel personnalisé (visibilité, audience, retombées)
- Partenariat exclusif dans votre secteur d'activité

Ces formules sont indicatives et totalement modulables. Nous sommes ouverts à toute proposition en nature (équipements sportifs, services, locaux...) ou sur mesure.

9. Pourquoi soutenir le Lyon 8 Badminton Club ?

En choisissant de soutenir le Lyon 8 Badminton Club, vous associez votre marque à un projet sportif et humain au cœur de Lyon. Voici pourquoi ce partenariat a du sens :

Visibilité locale ciblée Touchez directement les habitants du 8e arrondissement et des arrondissements voisins, un bassin de vie dense et actif.	Image positive & valeurs partagées Associez votre marque au sport, à la famille, à la convivialité et à la mixité ; des valeurs de plus en plus valorisées par les consommateurs.
Un public varié & engagé Familles, jeunes, adultes, seniors : votre logo est visible par une audience large et multigénérationnelle, lors de chaque entraînement et événement.	Une démarche RSE valorisante Soutenir le sport associatif local, c'est investir dans le tissu social de votre territoire. Un engagement concret, visible et valorisable dans votre communication.
Un club en plein développement Être partenaire dès la première saison, c'est bénéficier d'une visibilité croissante à mesure que le club se développe.	Une relation de proximité Nous privilégions des partenariats durables, basés sur la confiance et le bénéfice mutuel. Vous n'êtes pas un numéro, vous êtes un acteur de notre projet.

10. Fiche contact

Pour toute question ou demande de partenariat, notre équipe est à votre disposition :



Club	Lyon 8 Badminton Club
Président	Patrick Romero
Téléphone	06 18 06 85 38
Email	lyon8badmintonclub@gmail.com

Retrouvez-nous sur :

Site web www.lyon8badmintonclub.fr	Instagram @lyon8badmintonclub
---	--

Merci pour l'intérêt que vous portez à notre club.

Ensemble, faisons grandir le badminton à Lyon !

11. Annexes

Vous trouverez ci-dessous les documents officiels de l'association.

Sommaire des annexes

Journal Officiel Associations et fondations d'entreprise.....11

Statuts de l'Association.....12

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive.....15

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise



DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 1132

69 - Rhône

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture du Rhône

LYON 8 BADMINTON CLUB.

Numéro RNA : W691112857

Objet : développer la pratique du badminton et des disciplines associées ; organiser des activités sportives ; promouvoir la pratique en loisir et en compétition ; encadrer des entraînements ; proposer des animations sportives ; organiser des stages et manifestations sportives ; favoriser l'accès au sport pour tous

Siège social : 7 B, rue du Payet, 69800 Saint-Priest.

Date de la déclaration : 24 avril 2026.

La Directrice de l'information légale et administrative : Véronique LEHIDEUX

Statuts de l'Association

STATUTS DE L'ASSOCIATION

LYON 8 BADMINTON CLUB

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

ARTICLE 1 – Dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association ayant pour titre :

LYON 8 BADMINTON CLUB

ARTICLE 2 – Objet

L'association a pour objet :

Développer la pratique du badminton et des disciplines associées organiser des activités sportives
promouvoir la pratique en loisir et en compétition encadrer des entraînements proposer des
animations sportives organiser des stages et manifestations sportives favoriser l'accès au sport pour
tous

ARTICLE 3 – Siège social

Le siège social est fixé à :

SAINT-PRIEST 69800 au 7 bis rue du Payet

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration.

ARTICLE 4 – Durée

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 – Membres

L'association se compose de :

- membres actifs
- membres bienfaiteurs
- membres d'honneur

La qualité de membre s'acquiert par adhésion aux présents statuts et paiement de la cotisation annuelle.

ARTICLE 6 – Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

FR
PR

- démission
- décès
- radiation pour non-paiement
- exclusion prononcée par le Conseil d'administration pour motif grave

Le membre concerné est invité à présenter ses observations.

ARTICLE 7 – Conseil d'administration

L'association est administrée par un Conseil d'administration composé de 3 à 8 membres élus par l'Assemblée Générale pour une durée d'un an.

Les membres sont rééligibles.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

ARTICLE 8 – Bureau

Le Conseil d'administration élit en son sein un bureau composé de :

- un Président
- un Vice-président
- un Secrétaire
- un Secrétaire adjoint
- un Trésorier
- un Trésorier adjoint

ARTICLE 9 – Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit une fois par an.

Elle approuve les comptes, vote le budget, élit les membres du Conseil d'administration et délibère sur les questions à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

ARTICLE 10 – Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour :

- modifier les statuts
- prononcer la dissolution
- décider d'une fusion ou absorption
- statuer sur tout point exceptionnel important

Elle peut être convoquée par le Président, le Conseil d'administration ou à la demande d'au moins un quart des membres.


P R

ARTICLE 11 – Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- cotisations
- subventions
- dons manuels
- recettes de manifestations
- toutes ressources autorisées par la loi

ARTICLE 12 – Comptabilité

Une comptabilité régulière est tenue.

L'exercice social court du 1er septembre au 31 août.

ARTICLE 13 – Dissolution

En cas de dissolution prononcée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés.

L'actif net sera attribué à une association poursuivant un objet similaire.

ARTICLE 14 – Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'administration.

ARTICLE 15 – Formalités

Le Président effectue les déclarations prévues par la loi concernant :

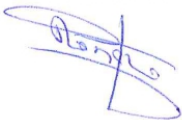
- création de l'association
- modifications statutaires
- changement de titre
- changement de siège social
- modifications du bureau
- modifications du Conseil d'administration
- dissolution

Fait à Lyon, le 10 février 2026

Signature :

Le président

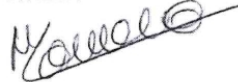
Patrick Romero



Signature :

La secrétaire

Florence Romero



Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

LYON 8 BADMINTON CLUB

Siège social : Saint-Priest 69800 7 bis rue du Payet

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

Le 10 février 2026 à 19h00, les fondateurs de l'association **LYON 8 BADMINTON CLUB** se sont réunis en Assemblée Générale Constitutive au 7 bis rue du Payet 69800 Saint-Priest.

Sont présents :

- Patrick Romero – 7 bis rue du Payet 69800 Saint-Priest
- Gabriel Romero – 62 rue Christian Lacouture 69500 Bron
- Marie Bernard – 62 rue Christian Lacouture 69500 Bron
- Chloé Peretti – 24 rue Martin 69500 Bron
- Florence Romero – 2 rue Professeur Joseph Renaut 69008 Lyon
- Sophie Romero – 24 rue Martin 69500 Bron

L'assemblée désigne :

- **Patrick Romero** en qualité de Président de séance
- **Florence Romero** en qualité de Secrétaire de séance

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée Générale Constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de constitution de l'association
- Présentation et adoption des statuts
- Élection des premiers membres du Conseil d'administration
- Désignation du Bureau
- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication

Le Président expose les motifs de la création de l'association, à savoir :

Développer la pratique du badminton et des disciplines associées organiser des activités sportives promouvoir la pratique en loisir et en compétition encadrer des entraînements proposer des animations sportives organiser des stages et manifestations sportives favoriser l'accès au sport pour tous

Après discussion entre les membres présents, les résolutions suivantes sont mises au vote.

Première résolution : Adoption des statuts

FR
PR

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité les statuts de l'association qui lui ont été présentés.

Deuxième résolution : Élection du Conseil d'administration

Sont élus membres du Conseil d'administration pour une durée d'un an :

- Patrick Romero
- Gabriel Romero
- Marie Bernard
- Chloé Peretti
- Florence Romero
- Sophie Romero

Les personnes désignées acceptent leurs fonctions.

Troisième résolution : Constitution du Bureau

Le Conseil d'administration réuni immédiatement après l'assemblée désigne :

- Président : Patrick Romero
- Vice-président : Gabriel Romero
- Trésorière : Marie Bernard
- Trésorière adjointe : Chloé Peretti
- Secrétaire : Florence Romero
- Secrétaire adjointe : Sophie Romero

Les personnes désignées acceptent leurs fonctions.

Quatrième résolution : Formalités administratives

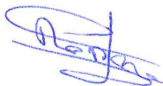
Tous pouvoirs sont donnés au Président, Patrick Romero, pour effectuer les formalités de déclaration de l'association auprès de la Préfecture du Rhône, procéder à la publication au Journal Officiel et signer tous documents utiles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Fait à Saint-Priest, le 10 février 2026

Signature :

Le Président de séance
Patrick Romero



Signature :

La Secrétaire de séance
Florence Romero

